

L'ASSURANCE PERSONNE CLÉ D'ALLIANZ SUISSE

Qu'advierait-il si le/la collaborateur/trice le/la plus important(e) de l'entreprise n'était soudain plus là? Avec l'assurance personne clé, vous protégez votre entreprise contre les conséquences du décès de votre personne clé ou de l'un de vos associés.

Dans chaque entreprise, il y a des personnes qui contribuent de manière décisive à la bonne marche des affaires. Il peut s'agir d'un(e) spécialiste comme d'un membre du management. Ces personnes clés sont indispensables pour votre entreprise et sont difficiles à remplacer.

Le risque financier qui résulte du décès prématuré d'une telle personne peut désormais être assuré. Le capital assuré en cas de décès vous permet de rechercher un successeur adéquat et de garantir ainsi l'avenir de votre entreprise.



S'assurer contre le manque temporaire de liquidités



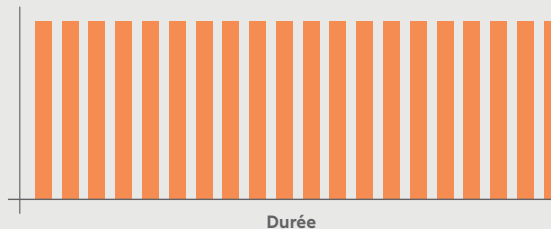
Remplacer la perte d'un savoir-faire



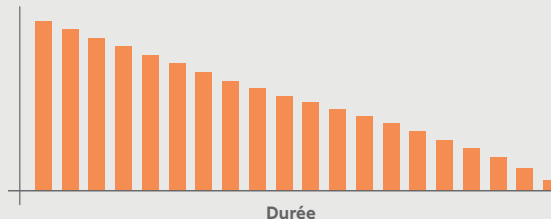
Garantir l'avenir de l'entreprise

DE QUEL CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS AVEZ-VOUS BESOIN? (exemples)

Assurance en cas de décès à capital constant garanti



Assurance en cas de décès à capital décroissant convenu



Dans le cas d'une assurance en cas de décès à capital constant, le capital assuré reste le même pendant toute la durée du contrat. Pour une assurance à capital décroissant, le capital convenu diminue régulièrement chaque année.

OFFRE			
Type d'assurance	L'assurance personne clé (prévoyance libre, pilier 3b) est une assurance de risque qui garantit le capital-décès assuré à l'entreprise en cas de décès prématuré de la personne clé.		
Primes et prestations	– Prime périodique en CHF – Somme d'assurance minimale en cas de capital constant: CHF 10 000.– – Somme d'assurance minimale en cas de capital décroissant: CHF 20 000.–		
Cadre temporel	Prime périodique	Femmes	Hommes
	Âge d'entrée	18–75 ans	18–75 ans
	Âge terme	23–80 ans	23–80 ans
	Durée du contrat si capital constant	5–52 ans	5–52 ans
	Durée du contrat si capital décroissant	5–50 ans	5–50 ans
PRESTATIONS			
En cas de décès	Capital en cas de décès constant garanti ou capital en cas de décès décroissant convenu		
POSSIBILITÉS ET AVANTAGES			
Bénéficiaires	– L'entreprise en tant que preneur d'assurance et payeur des primes est la personne morale bénéficiaire. – La personne assurée est la personne clé.		
Autre avantage de l'assurance de risque	Participation aux excédents d'Allianz		